CAUTION SIGNATAIRE DU PRÉSENT ENGAGEMENT ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE Pour les bailleurs n'ayant pas souscrit d'assurance garantissant les obligations locatives ou toute autre forme de garantie (sauf en cas de logement loué à un étudiant ou un apprenti) Article 22-1 de la loi 89-462 du 06,07.1989 BAILLEUR(S) (nom(s) et prénoms, adresse) LOCATAIRE(S) (nom(s) et prénoms) RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION : |XBail initial Renouvellement de bail Montant du loyer (sommes en toutes lettres) Montant des charges Durée du bail : Date d'effet : Date de signature : Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions de location, le signataire 🗗 présent engagement, déclare se porter caution solidaire : Date d'échéance du cautionnement ∮du contrat de location ci-annexé du contrat de location ci-annexé et du renouvellement suivant , soit jusqu'au : -> pour la durée, OiN • et s'engage à ce titre, au profit du bailleur qui accepte, à satisfaire à toutes les obligations du locataire (obligations résultant du bail), sans bénéfice de discussion pour le paiement des loyers éventuellement révisés, des indemnités d'occupation, des charges récupérables et réparations locatives et des frais éventuels de procédure. pour un montant maximum de (somme en chiffres) La caution confirme sa connaissance de la nature et de l'éténdule de ses obligations en recopiant de sa main la mention ci-après : "Je me porte caution solidaire sans bénéfice de discussion et de division pour M./M^{me} ... jusqu'à la date du ... [fontiffer et en toutes lettres], pour le paiement du loyer s'élevant à ce jour à le lést chiffres et en toutes lettres], et de sa révision chaque année sur la base de ... (indice I.N.S.E.E. selon la référence figurant au contrai) du ... ième trimestre (s... d'une valeur de l'étainsi que des indemnités d'occupation, charges récupérables, réparations locatives et frais éventuels de procédure, ces obligations résultant du bail dont j'ai reçu me paraite confirme avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement. Lorsque le cautionnement de l'étains en contrait de location conclu en amplication du présent titre ne comporte que une indication de durée ou lorsque la durée du d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation". En cas de colocation recopier la mention suivante: Ha solidarité d'un des colocataires et celle de la personne qui s'est portée faution pour lui prennent fin à la date d'effet du congé régulièrement délivré et lorsqu'un nouveau colocataire figure au bail. À défaut, elles s'éteignent au plus tard à l'expiration d'un délai de six mois après la date d'effet du congé. Cet engagement prendra donc fin à l'extinction de solidarité de M./Mme ..." Mention manuscrite:

riesot - www.fissot.fr , rue Lagrange - 75005 Paris

Imprimé ILA-143 (14ème édition mars 2016) reproduction interdite - tous droits réservés

Pièces justificatives : une carte nationale d'identité, un justificatif de domicile, les 3 derniers bulletins de salaire... La liste des pièces justificatives pouvant être exigées de la caution par le boilleur ou son mandataire est définie par le décret N° 2015-1437 du 05.11.2015. Le non respect de cette liste peut entraîner une sanction administrative.

ATTENTION

veuillez

signer séparément chaque exemplaire

Signature précédée de la mention manuscrite

u et approuvé, bon pour caution solidaire

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE Signature précédée de la mention manuscrite